

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pascal DEMARTHE, Maire, le 20 septembre 2021 à 18 H 00 à Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants : Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Eric BALEMENT, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAIN, Danielle VASSEUR, Fabrice BEAUGER, Florence PETIT, Hervé DENIS, Michel LEPAGE, Maryvonne DAUSSY, Olivier MALLET, Chantal MONFLIER, Patrick LEDET, Rose-Noëlle RHUIN, Pierre LEMARCHAND, Daniele DUPUY, Laurent PRUVOT, Claude BOURET, Justine DUROT, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Aurélien DOVERGNE, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Patrice LEFEBVRE, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE.

Etaient excusés et avaient donné procuration : Jérémy FRISE à Eric BALEMENT, Frédéric GARET à Aurélien DOVERGNE.

Etait excusée : Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre LEMARCHAND

Mme DUPUY est arrivée à 18h38 avant le vote du point 5 « Personnel – Modification du tableau des effectifs ».

Mme BOULART est arrivée à 19h24 avant le vote du point 10 « Rapports des délégataires des services publics locaux – Année 2020 » et avait donné procuration à Mme DELAGE durant son absence.

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal accepte d'ajouter les deux points suivants à l'ordre du jour de la séance :

- en point n° 1bis : « Validation d'un protocole d'accord transactionnel et autorisation donnée au maire de le signer »,
- à la fin de l'ordre du jour : « Question écrite présentée par les élus du groupe « Abbeville demain Abbeville debout » relative à la mise en place d'un système de collecte des mégots de cigarettes et à leur devenir après collecte ».

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 16 juillet 2020 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance des décisions listées dans la délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2021.220 DENOMINATION DE LA VOIE AU NOM DE VALÉRY GISCARD D'ESTAING - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021.195 DU 5/07/2021

- MODIFIE comme suit la délibération du Conseil municipal n° 2021.195 du 5/07/2021 :
DECIDE de dénommer « Avenue Valéry GISCARD D'ESTAING » (au lieu de « Boulevard Valéry GISCARD D'ESTAING ») la voie qui jouxte le rond point des Oiseaux jusqu'au giratoire d'« Hyper U ».

Le reste de la délibération n° 2021.195 du 5/07/2021 est inchangé.

Délibération adoptée par 26 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7.

7 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

2021.221 VALIDATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL ET AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE LE SIGNER

La municipalité étant désireuse de mettre fin à une affaire contentieuse appelée à l'audience le 29/09/2021 devant le Tribunal administratif d'Amiens :

- AUTORISE Monsieur le Maire d'Abbeville à signer un protocole d'accord transactionnel avec M. Emmanuel SERGENT, dont les conditions financières suivent, dans le cadre d'une requête du 4/03/2020

auprès du tribunal administratif d'Amiens en vue de l'annulation de l'arrêté du 14/01/2020 par lequel M. DUMONT, Maire à l'époque, avait retiré la délégation de fonctions d'Adjoint au Maire et de signature attribuée à M. Sergent :

- . indemnités indûment soustraites à M. Sergent du 14 janvier au 28 juin 2020, date du second tour des élections municipales, soit 8 044, 05 euros brut,
- . frais de justice au titre l'article L.761-1 du code de justice administrative, soit 2 000 euros ; 1 euro au titre du préjudice moral.

- AUTORISE M. le Maire à saisir, le cas échéant, le tribunal administratif d'Amiens aux fins d'homologation du protocole transactionnel, étant précisé que la demande d'homologation devra être transmise au contrôle de légalité du représentant de l'état préalablement à la saisine juridictionnelle.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.222 DON MANUEL AVEC CONDITIONS D'ŒUVRES ET OBJETS D'ART PAR LES CARMELITES DE COMPIEGNE

- ACCEPTE le don manuel d'une valeur totale estimée à 2 430 € proposé par les carmélites de Jonquières à la condition que ces objets demeurent au carmel pour y être exposés.

- REMERCIE le monastère des carmélites de Jonquières pour leur aide auprès du service patrimoine d'Abbeville dans le but de valoriser l'ancien carmel abbevillois et d'en conserver la mémoire.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.223 AUDIT DE L'ETAT DE CONSERVATION DE 2590 FONDS PATRIMONIAUX ET ACQUISITION DE MATERIAUX DE CONDITIONNEMENT EN PH NEUTRE

- APPROUVE, en vue de la réalisation d'un audit des fonds patrimoniaux par une restauratrice, la demande de subvention adressée comme suit à la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre de l'aide accordée aux bibliothèques territoriales préservant leur patrimoine :

	Coût du projet	Part DRAC	Part ville
Audit de l'état de conservation des fonds patrimoniaux	5 180 €	4 144 €	1 036 €
Programme de reconditionnement en matériaux en PH neutre	10 710 €	8 568 €	2 142 €
Total du projet	15 890 €	12 712 €	3 178 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.224 ARCHIVES ET BIBLIOTHEQUE PATRIMONIALE - COLLECTE, SAUVEGARDE ET VALORISATION D'ARCHIVES AUDIOVISUELLES - CONVENTION ENTRE LA VILLE, LE SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME 3 VALLEES ET L'ASSOCIATION ARCHIPOP

- APPROUVE la convention de partenariat 2021 relative au projet de collecte, de sauvegarde et de valorisation des archives cinématographiques et le plan de financement défini comme suit :

	Répartition en pourcentage	Coût par structure
Association Archipop	54,17%	10 640,00 €
Ville d'Abbeville	25,45%	5 000,00 €
Syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées	20,36%	4 000,00 €
Total du projet	100,00%	19 640,00 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.225 PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ANNEE 2021

- DECIDE la création et la suppression de postes pour tenir compte de l'évolution des carrières du personnel communal.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention(s) : 7.

7 abstention(s) : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah DUPONT-BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE

2021.226 CESSION D'UN VEHICULE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA BAIE DE SOMME

- APPROUVE la cession du bus immatriculé AN-297-BC à la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme.

- FIXE le montant de la cession du bus à 30 700 € TTC.

- INDIQUE que la recette a été constatée au Budget principal de la Ville - Nature 775 pour 30 000 € en 2017 et PRECISE qu'il y a lieu de compléter ce titre d'un montant de 700 € afin d'atteindre le prix de vente.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.227 ORGANISATION DE MANIFESTATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES - APPEL A PROJET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME - DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE

- APPROUVE l'appel à projets accompagné des fiches actions 2021 dont l'objectif est de participer au financement des dépenses de fonctionnement liées à l'organisation de manifestations culturelles ou sportives entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2021 : Fête de la Citrouille, Forum des Associations, Octobre Rose, la rentrée des médiathèques.

- PRECISE que le plan de financement est le suivant :

- montant estimatif total du projet : 28 570 €,
- subvention du Département : 10 000 € soit 35 %.

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante auprès du Conseil Départemental de la Somme.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.228 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA ROUTE DE DOULLENS (PARTIE COMPRISE ENTRE ALDI ET RENAULT) - CONVENTION

- APPROUVE la convention avec la FDE 80 relative aux travaux d'enfouissement des réseaux de la route de Doullens (partie comprise en Aldi et Renault), selon le plan de financement comme suit :

- * Travaux électriques et d'effacement 117 217,24€ : soit 54 154,36 € pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 63 062,88 €,
- * Travaux d'éclairage public 45 275,22 € : soit à la charge de la commune 15 091,74 €, aide de la FDE de 7 545,87 € et 22 637,61€ au titre du fonds de concours exceptionnel (sommes versées à la ville).
- * Travaux communications électroniques 24 319,36 € : soit 12 256,96 € pris sur le fonds de concours exceptionnel et participation de la FDE de 12 062,40 €.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2021.229 RAPPORTS DES DELEGATAIRES DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - ANNEE 2020

- PREND ACTE de la transmission des rapports d'activités au titre de l'année 2020 par :

- . la société Veolia eau – Compagnie générale des eaux, délégataire des services d'eau potable et d'assainissement,
- . la société Citéos, délégataire du contrat de performance énergétique,
- . la société GrDF, concessionnaire de la gestion de distribution publique de gaz naturel,
- . la société Pompes Funèbres Hannedouche, délégataire de la gestion du crématorium,
- . la société Dalkia Groupe EDF, délégataire de l'exploitation et de la gestion du réseau de chaleur de la ville.

- PREND ACTE de l'absence de transmission du rapport d'activités au titre de l'année 2020 du délégataire « Les Fils de Madame Géraud ».

Le conseil prend acte

2021.230 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE - RAPPORT ANNUEL - EXERCICE 2020 - INFORMATION

- PREND ACTE du rapport annuel de l'exercice 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le conseil prend acte

QUESTION ECRITE POSEE PAR LES ELUS DU GROUPE ""ABBEVILLE DEMAIN, ABBEVILLE DEBOUT"" RELATIVE A LA COLLECTE DES MEGOTS

Les mégots de cigarettes sont considérés comme des déchets dangereux, notamment en raison des nombreuses substances nocives, voire cancérogènes qui les composent. Les conséquences de la multitude de mégots jetés à terre sont, comme vous le savez, désastreuses pour l'environnement.

D'après le centre d'information sur l'eau, un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau ; les mégots sont la principale source de pollution des océans.

Il est estimé entre 20 000 et 25 000 tonnes la quantité de mégots jetés chaque année en France.

Les filtres des cigarettes ne sont pas fabriqués en coton, mais en matière plastique. Ils ne sont pas biodégradables.

A Abbeville ces mégots se retrouvent sur les trottoirs, dans les caniveaux, etc... et finissent leur chemin dans les réseaux d'eau pluviale, la Baie de Somme et la mer...

Pourtant, jeter un mégot sur la voie publique est un geste sanctionné par une amende de 65 euros.

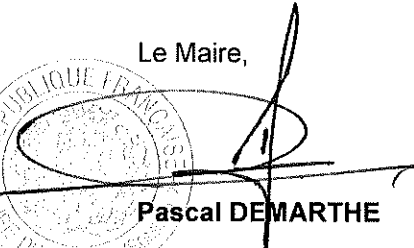
La mise en place de mobiliers spécifiques permettant de collecter et valoriser les mégots de cigarette peut inciter les fumeurs à adopter des gestes responsables. Il existe plusieurs possibilités de traitements de ces mégots dont la plupart respectent l'environnement.

Nous proposons donc de voter pour la mise en place d'un système de collecte des mégots et pour définir le devenir des mégots après cette collecte.

La commission Développement Durable pourrait être sollicitée pour travailler sur ces 2 points.

Le conseil prend acte

La séance est levée à 20H15.

Le Maire,

Pascal DEMARTHE